



Société anonyme au capital de 575 540 182,50 €
Siège social : 14-16, rue des Capucines – 75002 Paris
592 014 476 R.C.S. Paris

Paris, le 26 mars 2025

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES
LE 17 AVRIL 2025**

Les actionnaires de la société Gecina (la « **société** ») sont invités à participer à l'**Assemblée générale mixte** (l'« **AGM** ») qui se tiendra le :

**Jeudi 17 avril 2025 à 15 heures
A l'hôtel Kimpton St Honoré Paris, 20 rue Daunou, 75002 Paris**

L'avis de réunion, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) n°26 du 28 février 2025.

L'avis de convocation, rappelant l'ordre du jour et contenant les informations utiles sur les modalités de tenue de l'AGM et de participation à celle-ci, est publié au BALO et dans le journal d'annonces légales « Actu-Juridique.fr » du 26 mars 2025.

Les documents préparatoires à cette AGM, sont mis à la disposition des actionnaires de la société selon les modalités et dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables. Les documents visés à l'article R.22-10-23 du Code de commerce seront disponibles sur le site internet de la société (www.gecina.fr).

Sur demande écrite adressée au siège de Gecina par voie postale ou à l'adresse électronique suivante : actionnaire@gecina.fr, tout actionnaire pourra demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les actionnaires au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

Ces documents pourront aussi être consultés au siège de la société.

Les actionnaires pourront suivre l'AGM sur le site Internet de la société : www.gecina.fr.

Le Conseil d'administration